



ABONNEMENT ET ADHESION ANNUELLE 2021

JARDIN DE COCAGNE DES MUREAUX

Présentation de notre association

Depuis plus de 35 ans, l'association EQUALIS, initialement ACR, agit dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle au travers de dispositifs dédiés aux publics les plus en difficultés.

Les chantiers d'EQUALIS produisent et distribuent chaque semaine des légumes biologiques, vendus sous forme de paniers, à des adhérents / consommateurs et proposent également des prestations d'entretien d'espaces verts.

Ces chantiers d'insertion permettent à des hommes et des femmes de s'investir dans une activité de production maraîchère et d'entretien d'espaces verts, de reprendre un rythme de travail et de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le Jardin de Cocagne d'environ 5 hectares, situé sur la commune des Mureaux accueille et accompagne + de 40 personnes toute l'année qui cultivent plus de 60 variétés de légumes BIO. Les légumes sont proposés à nos adhérents sous forme de paniers hebdomadaires dans lequel vous retrouvez les légumes de saison !

En vous abonnant à nos paniers de légumes BIO, vous

- contribuez au maintien de l'activité de notre chantier d'insertion / jardin maraîcher.
- soutenez directement l'agriculture locale et écologique.
- soutenez également l'insertion sociale des personnes embauchées chaque année.

Cela permet à ces personnes de

- travailler en se reconnectant à un quotidien professionnel.
- participer à des formations internes (savoirs de base, techniques de recherche d'emploi, ...) ou externes (CASES, HACCP, ...).
- recréer des liens sociaux et culturels.
- se diriger vers un emploi durable ou vers une formation.

A très bientôt sur notre jardin !

L'équipe du Jardin des Mureaux

2 FORMULES POUR S'ABONNER EN 2021

FORMULE 48 SEMAINES Pour 48 paniers de légumes dans l'année !	
Règlement de l'abonnement annuel et de l'adhésion annuelle	
<p>Adhésion annuelle 15,00 € par prélèvement au moment de l'adhésion</p> <p>Abonnement de 60.00 € par mois (sur 12 mois) par prélèvement</p> <p>(Joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre bulletin d'adhésion. L'émetteur des prélèvements est Equalis)</p>	<p>Adhésion annuelle 15,00€ par chèque au moment de l'adhésion</p> <p>Abonnement de 180.00 € par trimestre (nous comptons 4 trimestres, soit 4 chèques)</p> <p>(Joindre le chèque à votre bulletin d'adhésion à l'ordre d'Equalis – Jardin de Cocagne)</p>
4 semaines de non-distribution de panier de janvier à décembre sont imposés par notre jardin : semaines 1 – 11 – 15 – 52.	
Je donne au jardin la page 3, page 6 + page 7 + les règlements + l'autorisation de prélèvement (si vous choisissez cette option).	
Je peux venir chercher mon panier de légumes BIO et chaque semaine sur le jardin des Mureaux	

FORMULE 43 SEMAINES Pour 43 paniers de légumes dans l'année !	
Règlement de l'abonnement annuel et de l'adhésion annuelle	
<p>Adhésion annuelle 15,00 € par prélèvement au moment de l'adhésion</p> <p>Abonnement de 54.00 € par mois (sur 12 mois) par prélèvement</p> <p>(Joindre le formulaire d'autorisation de prélèvement rempli à votre bulletin d'adhésion. L'émetteur des prélèvements est Equalis)</p>	<p>Adhésion annuelle 15,00 € par prélèvement au moment de l'adhésion</p> <p>Abonnement de 161.00 € par trimestre (nous comptons 4 trimestres, soit 4 chèques)</p> <p>(Joindre le chèque à votre bulletin d'adhésion à l'ordre d'Equalis – Jardin de Cocagne)</p>
4 semaines de non-distribution de panier de janvier à décembre sont imposés par notre jardin : semaines 1 – 11 – 15 – 52	
5 semaines de non-livraison de votre choix à renseigner dès à présent dans le calendrier en page 6 ou en nous prévenant au cours de l'année (nous prévenir 1 semaine à l'avance).	
Je donne au jardin la page 3, page 6 + page 7 + les règlements + l'autorisation de prélèvement (si vous choisissez cette option).	
Je peux venir chercher mon panier de légumes BIO et chaque semaine sur le jardin des Mureaux	

JE M'ABONNE EN 2021

Vos coordonnées

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél fixe Tél Portable

Email

Vous recevrez toutes les informations liées à votre abonnement (nouveauautés, horaires, feuille de chou en couleur, ...)

Choix de la formule

Cocher la case de votre choix !

Choix du lieu de livraison

Place du Gal de Gaulle (13h30-14h00)

Brezolles (14h30-15h00)

<input type="checkbox"/> FORMULE 48	<input type="checkbox"/> FORMULE 43
<p>48 PANIERS EN 2021</p> <p>15.00 € d'adhésion à l'association + 15.00 € le panier de légumes BIO & local (60.00 € par mois sur 12 mois ou 180.00 € par trimestre sur 4 trimestres)</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite un panier double (je multiplie par 2 les montants de l'abonnement)</p>	<p>43 PANIERS EN 2021</p> <p>15.00 € d'adhésion à l'association + 15.00 € le panier de légumes BIO & local (54.00 € par mois sur 12 mois ou 161.00 € par trimestre sur 4 trimestres)</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite un panier double (je multiplie par 2 les montants de l'abonnement)</p>

Choix du moyen de règlement

<input type="checkbox"/> Par chèque	<input type="checkbox"/> Par prélèvement
à l'ordre d' EQUALIS - Jardin de Cocagne	joindre l'autorisation de prélèvement dont l'émetteur est EQUALIS

POUR NOUS CONTACTER, C'EST ICI !

Jardin de Cocagne des Mureaux

Route de la Haye
Croisement Rue de la Nouvelle France
78130 LES MUREAUX

Site internet : <http://jardin-desmureaux-acr.blogspot.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/equalismaraichage>

Céline CAILLIE

Téléphone : 01.39.72.96.69

Mail : panierslesmureaux@equalis.org

Une question ? Nous avons la réponse !

Adhérer oui, mais encore ?

- L'adhésion aux livraisons de panier de légume est fixée sur une année calendaire soit du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- Nous vous proposons 2 formules au choix :
 - 48 paniers par an (sur 48 semaines).
 - 43 paniers par an (sur 43 semaines).
- 2 moyens de règlement :
 - par prélèvement tous les mois (remplir l'autorisation de prélèvement).
 - par chèque au trimestre.
- 1 feuille de chou toutes les semaines avec la composition du panier et une recette !
- 1 gazette au moins une fois par mois avec les actualités du jardin de cocagne

D'où viennent les légumes distribués dans les paniers ?

- Notre jardin cultive sur plus de 5 hectares des légumes, en agriculture biologique certifiée par Ecocert. Les légumes sont cultivés sous serres et en plein champs, en respectant le rythme des saisons. La composition des paniers varie donc selon les saisons.
- Légumes et fruits agriculteurs bio et locaux : en fonction de la saisonnalité et de la production, notre jardin est amené à s'approvisionner chez des agriculteurs locaux BIO afin de vous garantir un panier fourni comme convenu. Vous en serez informés dans la feuille de chou de la semaine.
- Chaque semaine, vous trouverez entre 5 et 7 variétés de légumes, c'est la surprise en fonction des saisons ! Les prix des légumes sont fixés en fonction du cours moyen du marché bio.

Pourquoi 15.00 € d'adhésion ?

Cette somme est destinée au Réseau Cocagne pour financer l'adhésion de l'association EQUALIS à leur réseau. Ils sont à régler lors de la souscription du contrat pour une année.

Et si je souhaite plus de légumes par semaine ?

Vous avez la possibilité de prendre 2 paniers pour 30.00€ par semaine. Il vous suffit de nous l'indiquer au moment de votre adhésion.

J'ai choisi de régler mon abonnement par prélèvement, à quelle date ?

Le prélèvement mensuel sera effectué entre le 07 et le 12 de chaque début de mois

J'ai choisi de régler mon abonnement par chèque, à quelle date ?

Les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre.

En cas d'absence ou de vacances et que je ne peux pas récupérer mon panier initialement prévu dans le calendrier, comment cela se gère-t-il ?

Lorsque vous vous abonnez à l'une de nos deux formules (avec ou sans absence) vous vous engagez à récupérer vos paniers.

- Pour la formule 48 semaines, les 4 semaines de non-distribution sont définies par le jardin (semaines 1/11/15/52) pour l'année 2021. Toutes les autres semaines, un panier vous sera préparé et comptabilisé.
- Pour la formule 43 semaines, 4 semaines de non-distribution sont définies par le jardin (semaines 1/11/15/52) et vous choisissez 5 autres semaines de non-distribution au cours de l'année. Pour cela, il vous suffit de nous prévenir au plus tard une semaine à l'avance (jeudi précédent).

Si exceptionnellement vous ne pouvez pas venir chercher votre panier une semaine initialement prévue, sans nous en avoir informé au préalable, celui-ci sera décompté et vous ne serez pas remboursé. Cependant, Une personne de votre entourage peut bien sûr venir récupérer le panier à votre place ou si vous le souhaitez nous pouvons faire un don de votre panier à une autre association !

Comment dois-je procéder pour me désabonner ?

Tout désabonnement s'effectuera en fin de mois ou en fin de trimestre en fonction de votre mode de règlement. Tout mois entamé sera facturé.

Merci de nous faire parvenir un mail à panierslesmureaux@equalis.org afin de nous informer de votre souhait de vous désabonner, au minimum 15 jours avant la fin du mois.

CONVIVIALITE, PARTAGE ET ECHANGES !

Si vous souhaitez participer davantage à la vie quotidienne de notre jardin, nous vous proposons quelques idées ci-dessous :

Je souhaite être bénévole à l'association (aider au maraichage, au tri des légumes, au jardin pédagogique, pour donner des cours de français, pour donner des cours de mathématiques (ou autres matières), une aide au jardinage, faire du bricolage, embellir le jardin, ...)

.....
.....
.....

Je souhaite faire un don de matériels divers que nous pourrions récupérer : tableaux, vêtements, tables, ordinateurs, chaises, présentoirs, brouette, outils de jardinage, ...

(Les dons sont bien sûr possibles toute l'année)

.....
.....
.....

Je souhaite faire un commentaire :

.....
.....
.....

Signature de l'adhérent

Signature de l'association

Pour la formule 43 semaines / 43 paniers : Choisissez vos 5 semaines de non-distribution en les rayant dans le calendrier ! Les 4 semaines de non-distribution du jardin sont déjà grisées. N'oubliez pas de signer en bas svp. Pour mémoire, remplissez les deux calendriers et en gardez-en un pour vous.

Votre exemplaire

JANVIER	1	2	3	4	5
FEVRIER	6	7	8	9	
MARS	10	11	12	13	
AVRIL	14	15	16	17	18
MAI	19	20	21	22	
JUIN	23	24	25	26	
JUILLET	27	28	29	30	31
AOÛT	32	33	34	35	
SEPTEMBRE	36	37	38	39	
OCTOBRE	40	41	42	43	44
NOVEMBRE	45	46	47	48	
DÉCEMBRE	49	50	51	52	

EN GRIS : semaines de non-distribution par le jardin

Exemplaire du Jardin

JANVIER	1	2	3	4	5
FEVRIER	6	7	8	9	
MARS	10	11	12	13	
AVRIL	14	15	16	17	18
MAI	19	20	21	22	
JUIN	23	24	25	26	
JUILLET	27	28	29	30	31
AOÛT	32	33	34	35	
SEPTEMBRE	36	37	38	39	
OCTOBRE	40	41	42	43	44
NOVEMBRE	45	46	47	48	
DÉCEMBRE	49	50	51	52	

EN GRIS : semaines de non-distribution par le jardin



Yvelines
Conseil général

